

Impôt sur le revenu

Certains revenus que les non-résidents retirent de sources canadiennes, y compris les revenus provenant d'un commerce, les salaires et les gains de capitaux sont imposables à titre de biens canadiens. Toutefois, l'application de ces règlements peut être modifiée en vertu de traités entre le Canada et d'autres pays. Le ministère du Revenu national (Impôt), Ottawa K1A 0L8 pourra vous fournir de plus amples renseignements à ce sujet.

COMMENT PLANIFIER SES FINANCES

L'idéal serait que chacun se renseigne sur la retraite dès l'âge de 40 ans, devienne expert dans ce domaine et mette de côté ce dont il aura besoin pour la rendre confortable. On devrait faire, bien à l'avance, une analyse logique des besoins financiers qu'on pourra avoir à l'heure de la retraite. La plupart des gens pensent réduire leurs dépenses une fois retraités, par exemple, les frais de transport et de stationnement, l'essence, les repas à l'extérieur et les loisirs. Les hommes et les femmes peuvent économiser sur les vêtements et en faisant eux-mêmes des choses qu'ils n'avaient pas le temps d'accomplir lorsqu'ils travaillaient, telles que des réparations et des améliorations à leur maison.

Le tableau suivant vous aidera peut-être à établir quel sera votre état financier lorsque vous prendrez votre retraite:

REVENU

	Avant la retraite	Après la retraite
Salaire annuel (pension).....		
Salaire de l'épouse (pension).....		
Pension de retraite.....		
Fonds de régimes d'épargne-retraite enregistré.....		
Dividendes sur les actions		
Revenu locatif.....		
Régime de pensions du Canada ou Régime des rentes du Québec.....		
Sécurité de la vieillesse		
Supplément de revenu garanti.....		
Autres.....		

Revenue Annuel Total